Bretagne Formation Conseil

CENTRE DE FORMATION

Risques Professionnels
Management - Bureautique

novembre 26

FORMATION ET TEST AIPR OPÉRATEUR

Objectifs :

Préparer les opérateurs à l'examen de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) : travailler en sécurité à proximité des ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, prévenir les dommages aux réseaux.

Moyens & Méthodes :

- Diaporama sur vidéoprojecteur
- Exercices d'entraînement
- QCM blanc sur la plateforme officielle
- Postes connectés fournis par Bretagne Formation Conseil pour l'examen

Mise à disposition par l'entreprise d'accueil de :

- Une salle, si la formation se déroule chez elle

Pré-requis :

Comprendre la langue française. En cas de difficulté de lecture, signalée par l'employeur à l'inscription, les questions peuvent être lues par le centre d'examen.

Public :

Salariés de l'entreprise ou de la collectivité qui exécute les travaux : conducteurs d'un engin listé par l'arrêté du 15 février 2012, intervenants en travaux urgents.

Durée :

1 jour
Attestation de compétences valable 5 ans.

Lieu :

Sur le site de l'entreprise ou de la collectivité, ou en salle à Lorient. Salle de Lorient accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, un échange préalable permet d'étudier les adaptations possibles.

Validation :

Attestation de compétences délivrée par le centre d'examen en cas de réussite. L'AIPR est ensuite délivrée par l'employeur.

PROGRAMME

Présentation de la formation et des conditions de l'examen

Partie 1 : formation sur les thèmes de l'examen

- Réglementation et acteurs
- Endommagement des réseaux
- Mesures de prévention
- Règles métier
- Déroulement d'un chantier

Partie 2 : entraînement

- QCM blanc sur la plateforme officielle, questions tirées au hasard
- Correction commentée

Partie 3 : examen

- Passage du QCM AIPR sur la plateforme officielle du ministère chargé de l'écologie
- Résultat connu dès la fin de l'examen

Évaluation

QCM de 30 questions. Bonne réponse : 2 points ; « je ne sais pas » : 0 ; mauvaise réponse : moins 1 point, moins 5 points sur une question prioritaire. Réussite à partir de 36 points sur 60.

Bretagne Formation Conseil est centre d'examen AIPR reconnu par le ministère chargé de l'écologie.

construire sans détruire
Centre d'examen habilité

Le support de formation pourra être délivré en version papier ou en version dématérialisée.